



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 6 décembre 2023**

Nombre de délégués en exercice : 53  
Présents : 36  
Excusés : 17

Date convocation : 27 novembre 2023  
Date affichage : 11 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIERE P, CUINET JP, CROISERAT JL, DAMY O, PANNAUX J, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MANGIN I, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, LAGNIEN J, MATHIOT A (pouvoir à FICHERE JP), MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, ROBERT JC (pouvoir à MEUGIN O).

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, CHANCENOTTE A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, HENRIOUD G, PICHON JC, SERMIER P, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, FLUCHON E, GARNIER JN, SCHMITT A, LAGALICE C, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

**Etaient excusés :**

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CALINON S, CHAUCHEFOIN G, DEWALLY D, GINDRE D, JEANNEAUX C, LACROIX O, REBILLARD JM.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, DUGOIS C, FRAICHARD A.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GUILLEMOT J.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CROISERAT Jean-Luc

**Délibération n° 06122023-3cs**

**OBJET : Ressources humaines - Liste des conventions conclues et tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical en matière de ressources humaines,  
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical dans sa séance du 29 novembre 2023,

Le Président EXPOSE les conventions relatives aux ressources humaines conclues dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau Syndical, ainsi que le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

- Convention de participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance avec TERRITORIA MUTUELLE
- Modification de la participation au financement de la complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le Conseil Syndical **A PRIS CONNAISSANCE** des conventions relatives aux ressources humaines conclues dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau Syndical, et le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 12 2023

ID : 039-253900633-20231206-06122023\_3CS-DE



Fait à Brevans,  
Le 6 décembre 2023

Le Président  
Jean-Pascal FICHERE

SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53

e-mail : [contact@sictomdole.fr](mailto:contact@sictomdole.fr) – Site : [www.sictomdole.org](http://www.sictomdole.org)

Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes	ETP	Postes pourvus	Postes pourvus par			Postes vacants	
							Titulaire	CDI	CDD		
Administrative	Attaché	A	35 heures	1	1	1	1			0	
	Attaché principal	A	35 heures	1	1	1	1			0	
	Direction	A	35 heures	1	1	1	1			0	
	Rédacteur	B	35 heures	1	1	1	1			0	
	Adjoint administratif	B	35 heures	1	1	1	1		1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35 heures	2	2	2	2			0	
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs (en cours de recrutement)	C	35 heures	1	1	1	1		1	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35 heures	0	0	0	0		0	0	
	Adjoint d'animation	C	35 heures	0	0	0	0		0	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	35 heures	3	3	3	3	1	2	0	
Animation	Adjoint technique	C	7 heures	1	0.2	0				1	
	Adjoint technique	C	35 heures	11	11	11	0		11	0	
	Adjoint technique	C	28 heures	0	0	0				0	
	Adjoint technique	C	21 heures	1	0.6	0				1	
	Adjoint technique	C	14 heures	2	0.8	0				2	
	Adjoint technique	C	31 heures	1	0.89	1			1	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35 heures	19	19	19	19			0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	34,32 heures	1	0.96	1	1			0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	31,90 heures	1	0.91	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,41 heures	1	0.98	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35 heures	17	17	17	4	4	9	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	14,5 heures	1	0.41	1	1			0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	21,75 heures	1	0.62	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	30,5 heures	1	0.87	1			1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	34,32 heures	1	0.96	1	1			0	
	Agent de maîtrise	C	35 heures	4	4	4	4			0	
	Agent de maîtrise principal	C	35 heures	3	3	3	3			0	
	Technicien	B	35 heures	3	3	3	3	1		2	0
	Technicien principal 1ère classe	B	35 heures	1	1	1	1			0	
	<b>TOTAL</b>				<b>81.00</b>	<b>77.20</b>	<b>77</b>	<b>42</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>4</b>

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le 20 12 2023  
ID : 039-253900633-20231206-06122023\_3CS-DE